



## FORMATION ALTERNÉE :

# OUVRIER DE VOIRIE

L'objectif de la formation est de vous former, vous qui avez une première expérience en construction/gros œuvre, afin que vous puissiez acquérir le niveau exigé pour décrocher un emploi d'ouvrier en voirie.

Quelles sont les conditions pour avoir accès à la formation ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vous possédez une première expérience de terrain (préférentiellement en maçonnerie, coffrage ferrailage, carrelage, terrassement). Vous avez terminé des études ou un apprentissage en construction ou vous possédez une expérience professionnelle</li> <li>- Vous comprenez et parlez le français</li> <li>- Vous possédez une grande force physique et endurance. Vous êtes résistant aux changements de températures, à l'humidité.</li> <li>- Vous savez vous déplacer facilement.</li> </ul>
Qu'allez-vous apprendre ?	<p>Vous allez être formé au métier d'ouvrier de voirie.            Vous allez passer le brevet VCA.            Vous allez mettre en pratique votre apprentissage théorique lors de stage en entreprise.</p>
La formation se fait où ?	<p>Dans les locaux de la Mirec            Constriform, Rue du 11 novembre 83, 6200 Châtelet            Stages sur chantiers</p>
Comment s'organise la formation ?	<p>La formation se donne du lundi au vendredi, de 8h30-17h00.            Les stages en entreprises s'adaptent aux horaires de l'entreprises.</p>
La formation dure combien de temps ?	<p>Début : 17 février 2020            Fin : 29 mai 2020            Durée : 16 semaines</p>
Comment s'inscrire ?	<p>Pour connaître les prochaines dates de séance d'information, contactez l'accueil MIREC - +32 71 208 220 - ou votre conseiller FOREM</p> <p>Si vous désirez participer à une information, veuillez-vous y inscrire idéalement via votre conseiller référent FOREM, sinon via l'accueil de la MIREC (+32 71 208 220)</p> <p>À la suite de cette séance d'information, si vous êtes intéressé, vous prenez rendez-vous pour un entretien individuel.</p>